

Allocation universelle pour les jeunes : « une logique redistributive »

Le projet écolo d'une allocation universelle pour les jeunes 18-26 ans : une bonne idée ? Réflexion, avec Jean Hindrickx, économiste de l'UCL.

● **Albert JALLET**

« **F**inalement, c'est un beau sujet. Je vais me connecter dessus et en discuter avec mes étudiants. » : Jean Hindrickx est économiste à l'UCL. Hier, l'homme découvrait en « temps réel » la proposition d'Écolo. Celle qui prône une allocation universelle pour les jeunes âgés entre 18 et 26 ans (La Libre). C'est-à-dire que tous les jeunes dans cette tranche d'âge recevraient une somme mensuelle oscillant entre 460 et 600 euros.

Ce revenu viendrait en complément des aides sociales préexistantes. Par contre, exit les allocations familiales et le crédit d'impôt pour

enfants à charge.

Les motivations avancées par le député Gilles Vanden Burre : « Empêcher que des personnes soient laissées à l'abandon, sans revenu. En Région bruxelloise, on estime à 20 % les jeunes qui n'ont ni emploi, ni stage, ni études. »

Mais aussi qu'avec ce revenu de base, le jeune puisse tester des choses ou avoir plus de facilités pour s'intégrer sur le marché du travail.

Un groupe bien défini : c'est positif

Jean Hindrickx a donc réagi à chaud à ces propositions. « Cette proposition me paraît intéressante dans la mesure où elle cible un groupe bien défini de personnes. Qui est un groupe fragile, parfois coincé à la maison et en difficulté dans des familles recomposées. Où tout n'est pas toujours simple. Où il peut y avoir des rejets. Cette mesure peut donner un coup de pouce à des jeunes en difficulté qui doivent étudier et travailler en même temps. Or, on sait que c'est très compliqué de combiner les deux, et que ce sont les études qui sont sacrifiées. Cela peut aider le jeune qui décroche et

dont le ou les parents ne veulent plus subvenir à ses besoins. »

L'homme de pointer également les ménages monoparentaux avec des grands enfants et pour lesquels, c'est souvent la galère.

« Ça a l'air socialement bien. Comme le stage d'insertion professionnelle qui touche de plein fouet les jeunes en difficulté qui doivent attendre avant de toucher la première indemnité. Cela va les aider. »

La conditionner à une formation ?

Autre élément épinglé par le professeur : « Le crédit d'impôt pour enfant à charge. Cette déduction fiscale, les allocataires sociaux n'en profitent pas donc ils ne perdront rien. On est dans une logique redistributive. Mais attention, on arrive là dans une matière particulièrement compliquée. »

Jean Hindrickx tempère : « En Finlande, on a appliqué ce principe d'allocation pendant deux ans. Le problème, c'est que lorsqu'on arrive à l'âge limite et que l'on coupe l'allocation, cela s'est révélé catastrophique pour certains. Ne faudrait-il pas conditionner cette allocation à une formation ? Une chose est sûre, c'est un beau sujet. » ■